

COMMUNIQUE DE PRESSE

KORIAN et la Croix-Rouge française s'associent pour promouvoir les métiers du sanitaire et du médico-social

Paris le 7 octobre 2009. Rose-Marie Van Lerberghe, présidente du directoire de KORIAN et Jean-François Mattei, président de la Croix-Rouge française, entourés de Bruno Lucas, directeur général adjoint de Pôle Emploi, signent aujourd'hui une convention nationale de partenariat. Elle a pour but la promotion des métiers des secteurs sanitaire (hôpitaux, cliniques) et médico-social (maisons de retraite médicalisées), ainsi que le renforcement de la formation initiale et continue des personnels paramédicaux, avant tout les aides-soignants. KORIAN, la Croix-Rouge française et Pôle Emploi souhaitent lutter ensemble contre la pénurie de personnels soignants dans ces secteurs.

Sensibilisation et information, stages pratiques et partage des expériences de terrain, actions de formation spécifique, perspectives de carrières... : c'est un accord national ambitieux qui se met en place entre le leader européen de la prise en charge de la dépendance temporaire et permanente et le premier formateur privé aux métiers du médico-social et créateur du diplôme d'infirmière.

Promouvoir des secteurs dynamiques

Face au défi du vieillissement de la population, il est essentiel de mieux informer sur des secteurs en fort développement et de faire découvrir la richesse des métiers des secteurs médico-social et sanitaire, souvent méconnue des futurs soignants. La difficulté de recrutement de jeunes diplômés et de personnels qualifiés est souvent liée à la méconnaissance des spécificités et de la diversité de ces métiers et des perspectives d'évolution de carrières.

Le premier axe de la convention porte sur la valorisation de ces secteurs et métiers auprès des étudiants des instituts Croix-Rouge française au travers d'actions de communication et de sensibilisation (participation à des forums métier et à des salons professionnels).

Faciliter la pratique et offrir des perspectives

KORIAN est par ailleurs conscient de l'importance, pour les étudiants des instituts régionaux de formation sanitaire et sociale (IRFSS) de la Croix-Rouge, de trouver des terrains de stages de qualité leur permettant de mettre en pratique leurs enseignements professionnels. C'est dans cette optique que KORIAN s'engage à proposer en priorité aux étudiants des IRFSS des stages au sein de ses cliniques et maisons de retraite médicalisées. Réciproquement, la Croix-Rouge française apportera son expérience quant à la professionnalisation des tuteurs de stage des établissements KORIAN, afin que les étudiants bénéficient d'un environnement adapté, et d'un apprentissage qui lie étroitement théorie et pratique.

Cette initiative vise par ailleurs à préparer au mieux le parcours professionnel des étudiants et à leur permettre d'envisager d'intégrer un groupe de référence comptant quelques cent soixante-quatre établissements en France. KORIAN proposera ainsi chaque année les postes disponibles au sein de ses établissements aux étudiants des Instituts de formation en passe d'être diplômés.

S'adapter aux spécificités locales et innover

Afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants des instituts Croix-Rouge, et de proposer une réponse adaptée et spécifique à chaque bassin d'emploi, des conventions régionales seront signées progressivement avec les IRFSS Croix-Rouge. Ces conventions encadreront des plans d'actions concrets et adaptés à chaque situation locale ; elles sont le gage de l'efficacité de l'accord cadre national.

KORIAN proposera également, dans le contexte régional, la création de parcours de formation innovants, de formations spécifiques, ou de dispositifs expérimentaux, en s'appuyant sur l'expertise des IRFSS, pour développer ces formations, et en assurer la cohérence pédagogique.

Le premier de ces dispositifs expérimentaux nommé « Passerelle vers l'emploi », fruit d'une collaboration étroite entre le Pôle Emploi Ile-de-France, l'IRFSS Croix-Rouge Ile-de-France et KORIAN, verra le jour en février 2010.

Pour Rose-Marie Van Lerberghe, présidente du directoire de KORIAN, *« la signature de cette convention avec la Croix-Rouge française, partenaire prestigieux ayant acquis une grande expérience dans le décloisonnement des secteurs et des filières pour concourir à plus de solidarité, marque une étape importante du développement de la politique sociale de KORIAN. Aujourd'hui, les métiers du médico-social et du sanitaire souffrent d'une véritable pénurie de personnels due essentiellement au manque d'information et aux formations pas assez spécifiques à nos secteurs. A travers cette convention, notre Groupe veut pallier ces manques et permettre aux jeunes diplômés d'entrer dans le monde du travail avec une formation adaptée et de qualité ».*

Pour Jean-François Mattei, président de la Croix-Rouge française, *« Cet accord avec KORIAN confirme la place importante qu'occupe la Croix-Rouge française comme formateur aux métiers du sanitaire et du social. Cette préoccupation historique de la Croix-Rouge a su se développer et se moderniser au fil du temps. Un des grands défis qui nous restent à relever est l'ouverture de la formation destinée à des publics précaires ou en chemin de réinsertion. C'est un des plus beaux enjeux que doit relever notre association pour les prochaines années, puisqu'il traduit son attention aux plus fragiles d'entre nous et son identité profonde d'organisme formateur. »*

A propos de KORIAN : le Groupe KORIAN, créé en 2001, est le leader européen de la prise en charge globale de la dépendance, temporaire ou permanente. Groupe privé employant plus de 12.000 collaborateurs, Korian dispose d'un large portefeuille d'activités complémentaires en France, en Italie et en Allemagne.

Au 31 décembre 2008, les 216 établissements de Korian totalisent 19 890 lits exploités :

En France : - 119 maisons de retraite (EHPAD), 35 cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR) et 12 cliniques psychiatriques pour un total de 13 836 lits. En Europe : 19 établissements en Italie totalisant 2 495 lits et 31 établissements en Allemagne pour 3 559 lits exploités.

A propos de la Croix-Rouge française : Précurseur dans le domaine de la formation sanitaire et sociale, créatrice des premières écoles d'infirmières, la Croix-Rouge française reste aujourd'hui un acteur de premier plan dans ce domaine. 17 000 personnes sont formées chaque année dans nos 125 établissements : infirmiers, kinésithérapeutes, puéricultrices, aides-soignants, ambulanciers, assistantes sociales ainsi que des personnels administratifs et techniques soit 12 % du personnel médico-social diplômé.

Au cours de son histoire, l'association a étendu – en la formalisant – son activité à d'autres métiers du secteur médicosocial, ainsi qu'au secourisme et à la santé au travail. Elle contribue aussi à la réflexion sur l'évolution des métiers sanitaires et sociaux

Contacts KORIAN :
Stéphane BERTHIER
Jean Gabriel MASTRANGELO
Tél 01 55 37 53 64
s.berthier@groupe-korian.com
Tél 01 55 37 52 21

Contact Croix-Rouge française :
Christèle LAMBERT-COME
Tél 01 44 43 12 07
christele.lambert-come@croix-rouge.fr

ANNEXE

« Passerelle vers l'emploi » : une association de compétences pour un dispositif novateur

KORIAN, fort de son statut de leader européen de la prise en charge de la dépendance temporaire et permanente en Europe, et comptant près de 10 000 salariés en France, constate depuis de nombreuses années une double problématique à savoir : une difficulté croissante de recrutement de personnels diplômés (notamment des aides-soignants), et, dans le même temps, des personnes éloignées de l'emploi qui n'ont pas accès à nos métiers en raison d'une méconnaissance de nos secteurs, et d'un manque de qualification.

Afin de répondre à ce double problème, KORIAN a sollicité l'IRFSS Croix-Rouge Île-de-France, et le Pôle Emploi Ile-de-France partenaire incontournable du recrutement, afin de construire une passerelle vers nos emplois soignants, à destination des jeunes éloignés de l'emploi, leur offrant la possibilité d'acquérir, à terme le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant. Ce dispositif s'articulera autour de 3 phases :

- L'identification des candidats : Pôle emploi sera en charge d'identifier les futurs « candidats ». Une co-construction des outils de sélection entre Pôle Emploi & la Croix-Rouge permettra de répondre à la double attente de la sélection, à savoir les prédispositions du candidat à travailler dans le secteur médico-social, et, la propension à la réussite du concours DEAS ;
- La phase de pré qualification : les candidats une fois sélectionnés démarreront une période de pré qualification de 4 mois (450 heures) organisée par l'IRFSS Croix-Rouge Ile-de-France, intégrant théorie et pratique, en vue de leur faire acquérir les bases essentiels « métier », et les préparer au concours DEAS.
- La phase formation : A l'issue de la période de pré qualification, le candidat ayant obtenu le concours d'entrée en école d'Aide-soignant, intégrera un établissement KORIAN qui financera l'intégralité de sa formation, ou, en cas d'échec, se verra proposer un poste au sein d'un des établissements KORIAN et un parcours individualisé.